

**La mention de sexe :  
toute la société est concernée**

**Allocution de Michèle Sirois**

**Présidente de PDF Québec**

**(Pour les droits des femmes du Québec)**

**15 avril 2015**

**Consultations particulières et auditions publiques sur le  
projet de règlement relatif au Règlement sur le  
changement de nom et d'autres qualités de l'état civil  
pour les personnes transsexuelles ou transgenres**

Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Je suis Michèle Sirois. Je suis anthropologue et présidente de PDF Québec.

Je suis accompagnée de Diane Guilbault, vice-présidente de PDF Québec et de Daphné Poirier, membre de PDF Québec.

Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec) est un organisme citoyen, féministe, mixte et non partisan, et qui rassemble plus de 300 membres. Pour PDF Québec, une véritable démocratie ne sera possible qu'à la condition de réaliser pleinement l'égalité entre les hommes et les femmes.

Au nom de PDF Québec, je tiens à remercier la Commission parlementaire sur les institutions de nous avoir invitées à ces Consultations particulières sur le ***Projet de règlement relatif au Règlement sur le changement de nom et d'autres qualités de l'état civil pour les personnes transsexuelles ou transgenres***.

Si j'insiste pour nommer au complet le sujet de la consultation, c'est qu'il est emblématique de la confusion dans laquelle baigne cette question. En effet, le projet de règlement ne concerne en rien les personnes transsexuelles qui sont déjà opérées et qui ont déjà la possibilité de changer la mention du sexe sur leurs papiers d'identité. Le règlement ne concerne que les personnes transgenres, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas subi de chirurgie de réassignation sexuelle et qui conservent donc leurs attributs sexuels.

## **Un vrai problème, mais une mauvaise solution**

Le projet de règlement vise à fixer les règles pour procéder à un changement de la mention de sexe à l'État civil. **D'entrée de jeu, je vous informe qu'au nom du principe de précaution, PDF Québec demande l'abandon de ce projet de règlement et un moratoire avant la mise en vigueur de l'amendement qui a été apporté en 2013. Avant de procéder à un tel bouleversement sociétal, il faut prendre le temps d'en mesurer tous les impacts.**

Nous n'avons pas été informées des consultations de 2013 bien que ce sujet ait des impacts sur d'autres personnes que les personnes transgenres. Ce changement à l'état civil concerne aussi, et de façon très importante, les femmes, les groupes de femmes et la société en général.

Dans notre mémoire, nous avons insisté sur l'important déficit démocratique qui entoure l'examen de cette question : il n'y avait en 2013 et encore présentement en 2015 pratiquement que des groupes et des personnes de la communauté LGBT. Or, il ne s'agit pas d'un simple changement administratif, mais bien d'une révolution qui concerne toute la société qui est basée sur la reconnaissance de deux sexes biologiques, qui sont des réalités pour tous les êtres humains. D'ailleurs, compte tenu de nombreux enjeux éthiques, sociologiques, juridiques et culturels, on comprend mal comment il se fait que la commission parlementaire n'ait pas inclus des éthiciens, des sociologues, des anthropologues, pour leur donner l'occasion de se pencher sur ce sujet qui déborde largement les intérêts de la seule communauté LGBT.

Oui, il faut se préoccuper des personnes qui vivent une souffrance importante parce qu'elles se sentent différentes de ce à quoi la société s'attend d'un homme ou d'une femme. Il importe d'autant plus d'apporter la bonne réponse pour faire diminuer ou disparaître cette souffrance. Et selon nous, le changement de la mention de sexe n'est certainement pas la bonne réponse. Même avec des papiers d'identité, la personne transgenre vivra autant d'ostracisme de la part de sa société si celle-ci n'est pas amenée à évoluer.

### **Une vraie réponse : la lutte aux stéréotypes sexuels**

Une vraie réponse à long terme réside dans la lutte aux stéréotypes pour avoir une société où peu importe son sexe de naissance, on peut choisir son destin, sans qu'une personne soit ostracisée parce qu'elle ne correspond pas aux normes de genre associées aux canons traditionnels de la masculinité ou de la féminité par son comportement ou sa tenue vestimentaire, ou parce que ses choix de vie ou ses intérêts personnels ne se conforment pas au modèle dominant de genre.

***C'est pour cette raison que la lutte aux stéréotypes est au cœur de la Politique d'égalité entre les hommes et les femmes du gouvernement du Québec.***

Quand Simone de Beauvoir a écrit *On ne naît pas femme, on le devient*, elle ne cherchait pas à renforcer ces rôles de genre. Au contraire, elle a milité toute sa vie pour faire en sorte que les femmes ne soient pas réduites au sexe social que la société leur avait assigné.

En fait la question qui nous est posée, c'est celle-ci :

**Est-ce le sexe ou le genre qui est au cœur de l'identité de la personne?**

Jusqu'à maintenant, le droit et ce, de façon universelle, a privilégié le sexe tel que constaté à la naissance. La communauté transgenre plaide aujourd'hui pour que ce soit le *genre*. C'est un débat qui doit être fait avant de trancher.

En attendant de clarifier les différents concepts du mot genre et d'examiner les problèmes que causerait la mention de sexe telle qu'utilisée actuellement, PDF Québec demande à l'État de mettre en place une campagne de sensibilisation portant sur les conséquences psychologiques et sociales des stéréotypes sexuels.

**PDF Québec demande à l'État de mettre en place une campagne de sensibilisation portant sur les conséquences psychologiques et sociales des stéréotypes sexuels**

## **L'apparence**

Nous avons été complètement ahuries de constater que le règlement est totalement articulé sur les apparences de l'autre sexe. Qu'est-ce que l'apparence d'une femme en 2015?

S'il est une chose qui a pu évoluer, grâce à des femmes audacieuses qui ont osé briser les tabous et cela, dès le début du XXe siècle, c'est bien la

possibilité de se vêtir comme l'autre sexe, en dehors des normes de genre. Je mets au défi quiconque de statuer sur ce qu'est une apparence de femme. En ce qui nous concerne, baser le projet de règlement sur l'apparence, c'est extrêmement réducteur de ce qui fait une femme : est-ce la jupe? Les cheveux longs? La grosseur des seins? Le maquillage?

L'Angleterre qui est souvent citée en modèle par les militants transgenres s'appuie sur les rôles de genre au lieu de l'apparence. Mais ce n'est pas mieux. C'est quoi un rôle de femme : faire les repas? Être secrétaire? Travailler bénévolement? Accepter d'être payée 30 % de moins que les hommes?

Dans les deux cas, c'est la victoire des pires stéréotypes qui se retrouvent ainsi consacrés par la loi, ce qui va porter préjudice à toutes les femmes.

### **Les conséquences pour les femmes**

Il y aurait trois fois plus d'hommes que de femmes qui souhaiteraient changer de «genre». Une analyse différenciée selon les sexes permettrait tout de suite de voir que ce seront surtout les femmes qui vivront les impacts de ce changement à l'état civil. Selon toutes les études, ce sont très majoritairement les hommes qui demandent un changement de mention de sexe.

Or, malgré un automne marqué par la campagne des **Agressions non dénoncées**, malgré une commission parlementaire qui a porté sur le sujet des agressions sexuelles, personne ne s'est préoccupé des impacts potentiels que peut avoir le fait de permettre à des personnes transgenres

qui ont tous leurs attributs masculins, donc qui sont biologiquement des hommes, de permettre à ces personnes qui ne sont pas des femmes biologiquement de s'introduire dans les lieux réservés aux femmes : les toilettes pour femmes, les vestiaires sportifs, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, les centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles, etc. Selon Tandem Montréal, la sécurité des femmes commence par le renforcement de leur sentiment de sécurité. Nos échanges avec de nombreuses personnes sur ce sujet nous ont permis de découvrir que les femmes sont très majoritairement inquiètes de se retrouver dans ces lieux où elles se sentent vulnérables en compagnie de personnes qui sont encore biologiquement des hommes. Par contre, les hommes à qui nous en avons parlé nous disent ne pas comprendre cet enjeu de sécurité.

**Je vous invite d'ailleurs à poser la question aux femmes de votre entourage et à discuter avec elles de cette possibilité de se retrouver nue dans un vestiaire pour femmes à côté d'une personne transgenre ayant tous ses attributs mâles.**

### **Les conséquences pour les institutions de filles et de femmes**

Les premières institutions qui vont vivre les effets de l'amendement si le règlement est adopté sont les prisons pour femmes. Déjà, en Ontario, des détenus mâles qui sont transgenres demandent d'être transférés dans les prisons pour femmes. On comprend très bien l'ostracisme que ces

personnes vivent, tout comme les détenus homosexuels peuvent le vivre également. Cependant, la solution est-elle de créer un problème dans les prisons pour femmes? Notons que ce ne sont pas des transgenres de sexe féminin qui demandent à aller dans les prisons pour hommes.

D'autres institutions de filles risquent aussi de vivre les contrecoups de cette révolution dans l'état civil. On pense ici aux centres jeunesse et aux écoles de filles, qui pourraient être dans la mire des groupes transgenres qui veulent faire appliquer le règlement même pour les personnes mineures. Un collège de filles au Massachusetts, Mount Holyoke College, a ouvert ses portes aux transgenres en 2014. Dès l'hiver suivant, le collège a dû annuler la représentation annuelle de la pièce féministe emblématique que sont les *Monologues du vagin*; cette pièce était présentée depuis plus de 20 ans par les étudiantes. Pourquoi avoir annulé ? Parce que la pièce n'est pas respectueuse des «femmes sans vagin», c'est-à-dire, des garçons qui se sentent filles mais qui ont leurs attributs masculins. **On a ainsi fait taire les femmes sur un sujet qui touche la moitié de l'humanité.**

### **Les conséquences pour les groupes de femmes**

Le mouvement des femmes pourrait être très affecté par ce changement. Actuellement, plusieurs organisations qui donnent des services aux femmes comptent sur du personnel exclusivement féminin, comme le permet d'ailleurs l'article 20 de la Charte québécoise des droits et libertés de la



personne. On pense ici aux centres de femmes, aux maisons d'hébergement pour victimes de violence conjugale, etc.

À Vancouver, une personne transsexuelle a poursuivi une organisation féministe qui donnait des services aux femmes victimes de viols. La personne voulait postuler à un emploi de conseillère auprès des victimes<sup>1</sup>. Est-ce à ce genre de poursuite que les groupes de femmes s'exposent avec le règlement?

À partir du moment où une personne transgenre, mais de sexe biologique masculin, peut s'identifier comme femme et souhaiterait entrer dans ces organisations, quels recours auront les groupes de femmes exclusivement féminins ?

**Au vu de toutes ces conséquences possibles sur les femmes, PDF Québec demande au gouvernement d'effectuer une analyse différenciée selon les sexes (ADS) sérieuse et approfondie.**

## **Autres impacts sociétaux**

Alors que le gouvernement se préoccupe de ses dépenses budgétaires, on est un peu étonné qu'il n'y ait pas eu d'analyse des coûts que cela pouvait représenter pour l'État de réaménager des prisons de femmes pour

---

<sup>1</sup> Vancouver Rape Relief Society v. Nixon, 2005, BCCA, cité par Comité Trans du Conseil québécois LGBT, Recommandations amendement projet de loi 35, 2013, page 44

accommoder cette nouvelle clientèle? Dans les centres jeunesse, comment traitera-t-on l'arrivée d'adolescents transgenres?

Que dire des dérives possibles? Si certaines informations de l'état civil peuvent dorénavant reposer sur le ressenti de la personne, qu'est-ce qui empêchera par exemple, des personnes de demander un changement dans la mention de l'âge? Elles sont très nombreuses les personnes qui se sentent plus jeunes que leur âge biologique.

Compte tenu de toutes les ramifications découlant de ce projet de règlement et de l'amendement apporté en 2013,

**PDF Québec recommande que le gouvernement demande une évaluation éthique du projet de règlement auprès d'organismes spécialisés sur les questions éthiques comme la Commission de l'éthique en science et en technologie ou le Commissaire à la santé et au bien-être.**

## **En conclusion**

Certains pays sont allés de l'avant récemment, avec toujours le seul point de vue des personnes transgenres et sans se préoccuper des conséquences pour les femmes. Mais pourquoi ne pas appliquer un principe de précaution et voir, d'ici deux ans, ce qui se sera passé dans les différentes

juridictions? Nous serons alors à même d'apporter une réponse adéquate, voire améliorée, à la lumière des autres expériences.

**Considérant le déficit démocratique entourant l'examen de cette question,**

**Considérant les nombreux impacts appréhendés pour les femmes,**

**Considérant l'absence d'analyse différenciée selon les sexes,**

**Considérant l'absence de consensus sur la notion de genre,**

**Considérant l'absence d'analyse éthique,**

**Considérant l'absence d'analyse de solution alternative,**

**Considérant l'absence de données et de recul sur les expériences menées dans d'autres juridictions,**

**Et au nom du principe de précaution,**

**PDF Québec recommande d'abandonner ce projet de règlement basé sur les apparences, et demande au gouvernement de faire un suivi des expériences en cours, notamment en Ontario et au Royaume-Uni.**